

## SOUS-PRÉFECTURE DE DRAGUIGNAN

**Pôle de contrôle de légalité  
finances locales et réglementation**

Draguignan, le 12 Août 2010

Affaire suivie par Mme COLAS  
04 94 60 41 66

La sous-préfète de Draguignan

à

Monsieur le président de l' ASA  
du Parc de Cavalaire  
Résidences du Parc. Bat. B  
14, Avenue de l'eau blanche

83240- CAVALAIRE

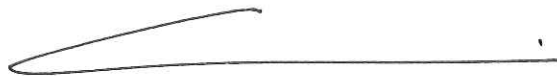
OBJET: Mise en conformité des statuts de votre association.

P.J.: 1

Comme suite aux directives de l'ordonnance du 1er juillet 2004 et de son décret d'application, vous m'avez fait parvenir le projet de mise en conformité des statuts de l'association syndicale autorisée du Parc de Cavalaire.

Après examen de ce document, il s'avère que ses statuts respectent les textes en vigueur.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté de mise en conformité des statuts de votre ASA qui sera publié au recueil des actes administratifs.



Corinne ORZECHOWSKI

## SOUS-PRÉFECTURE DE DRAGUIGNAN

POLE CONTROLE DE LEGALITE  
FINANCES LOCALES ET REGLEMENTATION

### ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU 12 Aout 2010. PORTANT MISE EN CONFORMITE AVEC LES TEXTES EN VIGUEUR DES STATUTS DE L'ASA DU PARC DE CAVALAIRE

La Sous-Préfète de l'arrondissement de Draguignan,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'ordonnance n° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et son article 60 prescrivant la mise en conformité de leurs statuts avec les textes en vigueur,

VU le décret du n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de cette ordonnance et son article 102 prévoyant l'adoption des nouveaux statuts par l'assemblée des propriétaires,

VU la délibération de l'assemblée des propriétaires en date du 4 août 2009 et la consultation écrite des propriétaires de l'ASA du parc de Cavalaire dont le siège est situé « résidences du Parc Bat.B14, avenue de l'eau blanche-83240-CAVALAIRE, qui ont adopté les modifications statutaires,

VU les statuts annexés au présent arrêté,

VU l'arrêté préfectoral n°2009/33/DL en date du 29 juin 2009 modifié, accordant délégation de signature à Mme Corinne ORZECOWSKI, sous-préfète de l'arrondissement de Draguignan,

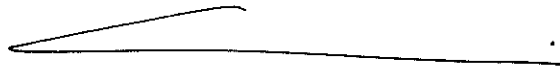
SUR proposition de M. le secrétaire général de la sous-préfecture de Draguignan,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> - Est autorisée la modification des statuts de l'ASA du Parc de Cavalaire ci-joints, visant à leur mise en conformité avec les dispositions de l'ordonnance et du décret susvisés.

Article 2 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 - M. le secrétaire général de la sous-préfecture de Draguignan, M. le président de l'ASA du Parc de Cavalaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.



Corinne ORZECOWSKI